

Mairie de Perche en Nocé

Séance du conseil municipal du 18 mai 2016

Présents : M.Mmes Pecchioli, Planchenault, Gouault, Verney, Peillon, Massola, Beauchet, Biffard, Boucault, Chalembert, Corbin, Guérin, Guiot, Landemaine, Lenaerts, Lesieur, Letourneur, May, Potts, Quineau, Vail, Verney

Excusés : Mme Hubert, Mme Peuvret, Mme Vail, M. Guillaume, M. Olivier.

1) Approbation du dernier compte-rendu

Il est approuvé à l'unanimité.

2) Convention avec la Fondation du Patrimoine

Monsieur Verney présente le projet de l'association des Trois Clochers : restauration du tabernacle, des fonds baptismaux et du bénitier de l'église de Courthioust. Le coût des travaux s'élève à 4 000 € environ.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention tripartite entre la commune de Perche en Nocé, la Fondation du Patrimoine et l'association des Trois Clochers pour la réalisation des travaux précités.

3) Harmonisation des tarifs d'assainissement

Monsieur le maire présente les tarifs d'assainissement collectif des communes déléguées (part fixe, part variable et taxe de branchement).

Un lissage des tarifs est à mettre en place sur 4 ans maximum, avant intégration en 2020 de la compétence assainissement collectif par la nouvelle Communauté de Communes.

La commission assainissement travaillera sur les tarifs à appliquer sur le projet d'assainissement du bourg de Saint Jean de la Forêt et sur le projet d'extension du réseau de Dancé.

Les tarifs des communes de Nocé, Dancé et Préaux sont maintenus à ce jour et seront révisés à la séance du conseil municipal de septembre 2016 pour application au 1^{er} janvier 2017.

4) Frais de déplacement du personnel

Le conseil municipal décide de rembourser les frais de déplacement du personnel qui se rend en formation dans la limite de 60 € par jour déduction faite des remboursements effectués par le CNFPT.

Les préparations aux concours sont exclues de ce dispositif.

5) Avis sur l'enregistrement d'une activité d'élevage laitier au lieudit la Rainière sur la commune déléguée de Préaux

Il s'agit d'une régularisation administrative. Une consultation du public a eu lieu du 13 avril au 14 mai 2016. Une seule observation a été reçue.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, donne un avis favorable à cette demande à 16 voix pour et 3 abstentions.

6) Choix d'un maître d'œuvre pour les travaux d'assainissement sur la commune déléguée de

Dancé

Cette question est reportée, dans l'attente de la réception de l'étude du bureau d'études SAE2.

7) Décision modificative du budget assainissement en DSP

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une décision modificative est nécessaire pour ajuster les crédits concernant les écritures d'amortissement des réseaux et des stations.

Il propose la décision modificative ci-dessous :

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
6811	Dotation aux amortissements	+ 8 821	
023	Virement à la section d'investissement	- 9 421	
777	Quote-part des subventions d'investissement		- 600
1391	Subventions d'équipement	- 600	
28156	Amortissement matériel d'exploitation		+ 8 821
021	Virement de la section de fonctionnement		- 9 421

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

8) Convention avec le SDIS

Monsieur Planchenault informe l'assemblée qu'une convention avait été signée entre la commune de Nocé et le Service Départemental d'Incendie et de Secours concernant la prise en charge gratuite de l'entretien des espaces verts, le déneigement et le salage des voiries du Centre d'Incendie et de Secours par la commune de Nocé. En contrepartie, le SDIS s'engageait à mettre à disposition de la commune les bacs situés dans la cours du CIS afin d'y entreposer la réserve de sel de déneigement. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention conclue pour une durée de 2,5 ans et renouvelable 1 fois.

9) Produits phytosanitaires

Une réflexion est à mener sur la méthode de substitution des produits phytosanitaires qui seront interdits pour les collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2017 pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries ou promenades accessibles au public.

Plusieurs solutions sont abordées : acquisition d'une désherbeuse à eau chaude, de caillou blanc pour les cimetières, ...

10) Gazette

Madame Massola, présidente de la commission Communication présente le projet de gazette :

- Nom de la gazette : Perche en Nocé – bulletin municipal
- 16 pages, 2 parutions par an

- Des devis de mise en page ont été demandés à plusieurs graphistes professionnels dont celui de monsieur Alexandre Céalis qui se décompose de la façon suivante :
 - o Conception de la maquette et de la charte graphique : 900 € HT
 - o Mise en page : 450 € HT par parution

Un devis d'impression de 1 500 exemplaires a également été demandé à l'imprimerie Peau : 904 € HT.

Le conseil municipal décide de retenir ces deux devis.

La 1^{ère} gazette se présentera de la façon suivante : édito, trombinoscope des élus et du personnel, présentation des commissions, état-civil, vie pratique, agenda, travaux en cours, article sur le changement d'adresse, comice.

La charte graphique sera propriété de la commune.

Le budget communication 2016 s'élève à 3 000 €, le coût à 3 600 €. Le conseil municipal décide de prendre une décision modificative en fin d'année pour ajuster ces crédits.

Chaque commune historique pourra disposer d'un feuillet retraçant ses activités.

Une réflexion est à mener sur la création d'un site internet.

11) Questions diverses

- Monsieur le Maire donne un compte-rendu du projet territorial départemental dans le cadre de la réforme de l'échelon départemental de l'Etat. Les 2 sous-préfectures de l'Orne seraient maintenues.
- Evolution du corps médical : Docteur Hoppenot a participé à la réunion de travail du 25 avril en présence notamment de M. Gal, président de l'Ordre des Médecins de l'Orne et du Sous-Préfet. Il ne serait pas défavorable à participer au pôle de santé. Un médecin pourrait s'installer à Nocé sur un temps de travail à mi-temps, dans la continuité actuelle. Un pédiatre pourrait également exercer le vendredi. Réunion à venir avec les différents acteurs des pôles satellites et les pharmaciens.
- Pascal Pecchioli remercie M. Olivier de son intervention sur les travaux de voirie réalisés par le conseil départemental entre le carrefour du bourg de Nocé et l'école.
- Sylvia Landemaine donne un compte-rendu de la réunion avec la MSA. Une réunion d'information a eu lieu à Nocé sur la prévention des maladies cardio-vasculaires. Une information est donnée sur le réseau d'aide à la personne dénommé RESO'AP.
- Comice : Roselyne Guérin informe l'assemblée que l'atelier de fabrication de l'épouvantail de chaque commune aura lieu à Préaux samedi 28 mai à 14 H à la salle des jeunes.

Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 22 juin 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

